

Syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône

20, avenue des Rives du Lac
70000 Vaivre-et-Montoille
Tél : 03 84 77 00 00 - Fax : 03 84 77 00 01 - e-mail : contact@sied70.fr

Compte rendu de la Commission

« Concessions et IRVE »

du 10 novembre 2021

Présents en présentiel :

Membres de la Commission : André GAUTHIER (Président), Antoine BONNE (délégué de Bougnon), Fabrice BOUVERET (délégué de FOUCHECOURT), Géorgina MORTON (déléguée de Vernois-sur-Mance), Yves PELLETIER (délégué de Nantilly).

Membres du Bureau syndical : Jean-Marc JAVAUX (Président), Philippe COMBROUSSE (Vice-Président), Viviane CARSANA (Secrétaire).

Présents en distanciel :

Membres de la Commission : Christophe BESSON (délégué de Cugney), Emmanuel LANDEAU (délégué de Chaumerce), Philippe TRAN (délégué de Frahier-et-Chatebier), Jean-Pierre VIROT (délégué de Charce).

Membres du Bureau syndical : Pascal GAVAZZI (Vice-Président), Marie BRETON (Vice-Présidente), Denis DAGOT (Administrateur), Frédéric GUIBOURG (Administrateur), Patrick NECTOUX (Administrateur).

Excusés : Jacques CHAVY (délégué de Sorans-les-Breurey), Mathieu FRITSCH (délégué de Montureux-et-Prantigny), André MARTHEY (Administrateur), Jean-Noël CHAMBON (administrateur).

Le Président de la commission «Concessions et IRVE », André GAUTHIER, ouvre la séance qui se déroule en présentiel au siège du SIED 70 au 20 avenue des Rives du Lac à VAIVRE et MONTOILLE, et en visioconférence.

Présentation du rapport de contrôle de concession Enedis 2019

Les membres de la commission prennent connaissance des résultats du contrôle de la concession attribuée à Enedis pour l'exercice 2019.

Ce dernier fait état, notamment :

Sur les ouvrages :

- d'une hausse de l'âge des ouvrages et d'une faible résilience du réseau HTA en zones d'aléas climatiques.

Sur les éléments patrimoniaux :

- du non-respect du contrat (art 10 du cahier des charges) quant à la prise en compte de l'amortissement des ouvrages par le concédant et d'une sous dotation de celui-ci.
- de l'impossibilité pour le Syndicat de contrôler la méthode mise en œuvre par le concessionnaire pour le calcul des provisions pour renouvellement.
- d'une sous-évaluation des provisions pour renouvellement.

Ces pratiques conduisent à une sous-évaluation des droits du concédant qui mène à un calcul théorique de l'indemnité de fin de contrat extrêmement favorable au concessionnaire (entre 8.4 et 51.3 millions d'euros selon la méthode utilisée par Enedis contre environ 200 millions d'euros en faveur du Syndicat selon le cabinet de contrôle Naldéo).

A la majorité (abstention de Monsieur Jean-Pierre VIROT), la commission émet un avis favorable au refus des conclusions du CRAC (Compte Rendu Annuel d'Activités de Concession) 2019 d'Enedis sur la partie patrimoniale par le Comité Syndical.

Implantation de bornes de recharge rapide :

Après la présentation du bilan de fréquentation des bornes déjà en place (à recharge normale ou accélérée) et un échange sur l'opportunité de placer une borne de charge rapide en périphérie d'une ville (Ancier pour Gray) plutôt que directement sur un axe fréquenté (Bucey-les-Gy), la commission émet un avis favorable au plan de déploiement de bornes de recharge rapide proposé.

Transfert de la compétence GNV de la ville de Vesoul :

La commission émet un avis favorable au transfert de la compétence GNV de la ville de Vesoul au SIED 70.